Vourles
Mairie

DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 13 Votants : 19 **Ont voté :** Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf mars à vingt heures trente à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt-deux mars deux mille dix-huit, s'est réuni en conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire. **Étaient présents** : Serge FAGES, Elisabeth CAILLOZ, Pascale MILLOT HAUK, Catherine STARON, Elyane CLOP, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Elisabeth CHENAU, Pascale BONNIER, Adeline FILLOT, Jérôme MONVAILLIER, Thierry DILLENSEGER, Sébastien BLANC, et Ernest FRANCO **Absents :** Michel REGNIER, Jean Jacques RUER, Dominique REGNIER, Thierry DEKOCK, Françoise ROUBIN, Pascale LECONTE, Christophe PINEL Véronique PROT, Jean Pierre COMBLET, Bénédicte JOUVE **Pouvoirs** : Michel REGNIER (pouvoir donné à Catherine STARON), Jean Jacques RUER (pouvoir donné à Serge FAGES), Thierry DEKOCK (pouvoir donné à Sébastien BLANC), Françoise ROUBIN (pouvoir donné à Adeline FILLOT), Pascale LECONTE (pouvoir donné à Elisabeth CHENAU), Véronique PROT (pouvoir donné à Pascale BONNIER), Jean Pierre COMBLET (pouvoir donné à Thierry DILLENSEGER), Bénédicte JOUVE (pouvoir donné à Ernest FRANCO) **Secrétaire de séance** : Thierry DILLENSEGER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2018-012
SEANCE DU 29 MARS 2018

OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET COMMUNAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2311-1 à L 2343-2,
VU la délibération n° 2017-023 en date du 6 avril 2017 adoptant le budget primitif communal de l'exercice 2017,
VU les décisions modificatives intervenues au cours de l'exercice 2017,

Madame Catherine STARON, adjointe aux finances, expose les conditions d'exécution du budget communal de l'exercice 2017,
Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame Elisabeth CAILLOZ, première adjointe, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Madame Catherine STARON propose l'adoption du compte administratif communal de l'exercice 2017, arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	3 885 819.71€	1 427 991.43€
Dépenses	3 380 531.99€	1 806 714.50€
Résultat 2017	505 287.72€	-378 723.07€
Résultat reporté	591 700.70€	-386 015.92€
Résultat de clôture	1 096 988.42€	-764 738.99€

Accusé de réception en préfecture
069-216902684-20180329-2018-012-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2018

Le conseil municipal,
Madame Elisabeth CAILLOZ, 1ère adjointe entendue
A la majorité des membres présents et représentés
ADOPTE le compte administratif 2017 de la commune

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le Et publication Le Le Maire, Serge FAGES	Fait et délibéré les jours, Mois, an et heure que susdits et ont signé au registre les membres présents Pour copie conforme, Le Maire, Serge FAGES

MAIRIE DE VOURLES 69390

MAIRIE DE VOURLES 69390

Accusé de réception en préfecture
069-216902684-20180329-2018-012-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2018